



## **Institut de virologie et d'immunoprophylaxie Audit de rentabilité**

### **L'essentiel en bref**

---

L'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie (IVI) est le centre national de référence en matière d'épizooties hautement contagieuses. Il s'occupe du diagnostic de maladies telles que la fièvre aphteuse ou la peste porcine classique et entreprend des recherches dans le domaine de la virologie, notamment dans le but d'améliorer les tests de diagnostic et les vaccins. Cet institut a également pour tâches l'enregistrement des vaccins, le contrôle des lots ainsi que les formations de base et continue. L'IVI a été créé au cours de la seconde moitié des années 80, afin de remplacer l'Institut vaccinal fédéral alors sis à Bâle; les frais d'investissement y relatifs s'étaient élevés à quelque 60 millions de francs. En 2003, le volume total des coûts de l'IVI s'est monté à 13,08 millions de francs.

La Délégation des finances des Chambres fédérales (Délégation des finances) a chargé le Contrôle fédéral des finances d'examiner s'il est opportun de maintenir en Suisse un institut consacré à la santé animale. L'audit de rentabilité s'est concentré sur le laboratoire de haute sécurité de l'IVI, l'unique laboratoire de Suisse doté du niveau 4 de biosécurité. Ce niveau signifie que la zone de haute sécurité est enveloppée d'une protection et continuellement maintenue en sous-pression; quant aux locaux d'hébergement pour animaux, ils sont à leur tour conçus comme des box hermétiques à l'intérieur du bâtiment. Ce dernier est par ailleurs équipé d'un filtre spécial et dispose d'un système fermé d'élimination des eaux usées. L'aile de haute sécurité de l'IVI protège uniquement l'extérieur, c'est pourquoi elle n'est utilisable que pour le domaine vétérinaire; en ce qui concerne la protection à l'intérieur (protection des personnes), le laboratoire de haute sécurité n'est doté que du niveau 2 de biosécurité. Le travail utilisant des virus pathogènes pour l'homme nécessiterait en revanche un niveau 3 de sécurité au minimum en ce qui concerne la protection aussi bien envers l'intérieur que l'extérieur; à noter que le virus Ebola requiert même un niveau 4 de sécurité. Outre l'IVI, diverses institutions sont actives dans le domaine des virologies vétérinaire ou humaine. Il convient dès lors d'examiner de quelle manière ces deux branches de la virologie peuvent collaborer et à quel point elles diffèrent.

La loi sur les épizooties constitue la base légale de l'IVI.

**L'utilité d'un laboratoire national de haute sécurité est incontestable**

Des experts du monde scientifique, helvétiques et internationaux, sont d'avis que la Suisse ne peut aucunement renoncer à un institut tel que l'IVI. Leurs arguments sont les suivants:

- La menace liée aux épizooties ne va pas diminuer à l'avenir. Au contraire, l'avis général est que le danger d'épizootie ne va cesser d'augmenter étant donné la croissance des transports légaux et illégaux d'animaux et de produits d'origine animale à l'échelle mondiale.
- L'IVI constitue une sorte d'assurance; en effet, le fait de confier le diagnostic nécessaire à un laboratoire étranger impliquerait une perte de souveraineté.
- Un diagnostic rapide et fiable est indispensable, non seulement en cas d'épizootie effective mais aussi en cas de suspicion. De plus, il n'est pas certain qu'en cas de nécessité le transport vers un autre pays puisse se faire de manière irréprochable et que le laboratoire étranger ait la capacité d'analyser en temps voulu des échantillons étrangers.

L'utilité principale de l'IVI réside donc dans la garantie du diagnostic. Cependant, l'exercice de simulation entrepris en Suisse occidentale à l'automne 2003 a démontré les limites des capacités de l'IVI dans le domaine du diagnostic en cas d'épidémie de fièvre aphteuse.

### **L'exploitation et l'entretien de l'installation de haute sécurité génèrent des coûts très élevés**

Les laboratoires de haute sécurité de niveau 4 entraînent des dépenses très élevées. Selon les informations fournies par l'IVI, les coûts annuels d'exploitation de l'aile de haute sécurité – frais de location inclus – sont de trois à quatre millions de francs.

### **Le taux de couverture des coûts de l'IVI est faible**

L'IVI occupe une position de monopole dans le domaine des épizooties hautement contagieuses. Les examens relatifs à ces maladies ne peuvent pas être facturés par l'IVI; le nombre de tels examens s'élève à 150 par année environ, dont quatre à cinq ont pour origine des cas de suspicion importante de fièvre aphteuse. Cependant, l'institut diagnostique également des maladies n'exigeant pas un laboratoire de haute sécurité. Ainsi, il participe à des examens de grande envergure (environ 45 000 tests par an) dans le cadre desquels un grand nombre d'échantillons provenant de toute la Suisse doivent être analysés, au cas où une maladie devait survenir en Suisse. De tels examens sont importants pour l'IVI, car ils permettent d'effectuer le diagnostic d'un grand nombre d'échantillons. La recherche menée par l'institut est financée en partie par l'Office fédéral de l'éducation et des sciences (à partir de 2005, il bénéficie de financements provenant de l'UE), ainsi que par le Fonds national suisse. Au total, l'IVI reçoit de ces institutions environ 1,3 millions de francs par an. Pour le secteur de la recherche, l'IVI doit supporter des coûts totaux annuels de 6 à 7 millions de francs. Son taux de couverture des coûts est de 10% environ.

### **Certaines parties des étables de haute sécurité ne sont plus utilisées depuis des années**

Depuis que le Conseil fédéral a décidé en 1991 de ne plus vacciner annuellement le cheptel bovin suisse contre la fièvre aphteuse, les contrôles des vaccins contre cette maladie ont également été abandonnés dans une large mesure; par ailleurs, à partir de cette date, l'IVI n'a que peu utilisé les étables de haute sécurité destinées aux expériences sur du gros bétail. Quant aux étables pour petits animaux situées dans l'aile de haute sécurité, l'IVI ne les utilise que pour des contrôles de lots tels que des contrôles de vaccins contre la rage ou le rouget du porc, c'est-à-dire pour des expériences sur des animaux au moyen de virus qui ne requièrent pas le niveau 4 de biosécurité. La nécessité d'étables de haute sécurité a par conséquent été remise en question. Le laboratoire de référence autrichien en matière d'épizooties hautement contagieuses parvient, à l'heure actuelle, à se passer d'étables dotées du niveau 4 de biosécurité. Et bien que l'Autriche planifie de créer un nouveau laboratoire, elle renonce à équiper celui-ci d'étables dans la zone de haute sécurité. L'Irlande, par contre, tient beaucoup de pouvoir travailler avec des animaux infectés. Il n'a toutefois prévu que deux chambres à cet effet, pouvant contenir chacune entre 5 et 6 veaux environ.

### **Les experts conseillent de conserver les étables de haute sécurité de l'IVI**

Les experts nationaux et internationaux sont d'avis que les étables situées dans la zone de haute sécurité doivent être maintenues. Quant à savoir si elles doivent être conservées dans leur dimension actuelle ou réduites à un périmètre plus petit, la décision dépend, d'une part, des économies qui peuvent être réalisées et, d'autre part, des autres solutions qui peuvent s'offrir. L'enveloppe extérieure actuelle protégeant l'aile de haute sécurité ne doit en aucun cas être endommagée, car la biosécurité ne serait dès lors plus garantie.

### **Besoin d'un laboratoire de haute sécurité pour les domaines humain et militaire**

Un changement d'affectation des zones inutilisées pourrait ouvrir d'intéressantes perspectives pour l'IVI. Il serait en effet envisageable d'utiliser l'installation de haute sécurité aussi bien pour le domaine vétérinaire qu'humain. Pour ce faire, des investissements seraient cependant nécessaires. L'intégration du laboratoire de référence en matière de SRAS, par exemple, ne pourrait se faire sans l'introduction du niveau 3 de sécurité pour la protection des personnes. Cette variante engendrerait un coût d'investissement de l'ordre de 500 000 francs, ainsi que des frais d'exploitation annuels d'environ 400 000 francs. D'autre part, le laboratoire du DDPS à Spiez planifie également la construction d'un laboratoire BL-4 qui disposerait d'un espace suffisant doté de niveaux de sécurité 3 et 2 et qui serait équipé de vêtements de travail protégeant le corps entier. Bien que des locaux destinés à garder les animaux ne soient plus intégrés dans ce projet, le travail avec des souris n'est pas exclu dans une phase ultérieure. Il est prévu que le laboratoire de haute sécurité, en tant que laboratoire civil de référence, analyse des agents utilisables par le terrorisme biologique, y compris des cultures de virus hautement pathogènes. Le nouveau laboratoire devrait entrer en service en 2010. Une somme de 25 millions de francs est prévue pour ce projet dans la planification immobilière. Dans ce contexte, il paraît nécessaire d'analyser la situation de manière encore plus approfondie avant que des décisions importantes ne soient prises et d'examiner en détails les avantages et les risques découlant de la réunion d'un

laboratoire de haute sécurité dans le domaine vétérinaire avec un tel laboratoire dans le domaine humain. Les avis des experts divergent sur ce point. Toutefois, une collaboration renforcée entre les domaines vétérinaire et humain est certainement prometteuse.

### **Plusieurs pays concentrent leurs laboratoires de référence en un seul lieu**

Plusieurs des pays interrogés dans le cadre de la comparaison internationale concentrent en un seul lieu leurs laboratoires de référence en matière d'agents pathogènes dans le domaine vétérinaire. En Irlande, par exemple, différentes institutions travaillant dans les domaines vétérinaire et agricole sont réunies en un seul grand complexe. En Autriche, il a même été prévu d'intégrer les domaines animal, humain et militaire dans un nouveau laboratoire dont la planification a été mentionnée plus haut. Au Canada, les domaines humain et vétérinaire sont déjà réunis en un même lieu.

### **Recommandations**

1. La Suisse doit continuer à utiliser son propre laboratoire de haute sécurité en matière d'épizooties hautement contagieuses.
2. Le taux d'occupation des étables situées dans l'aile de haute sécurité doit être optimisé; si tel n'est pas le cas, les surfaces à disposition devraient être utilisées différemment. Il est également important d'examiner si de gros investissements relatifs à l'entretien (assainissements) de l'installation de haute sécurité sont à prévoir au cours des prochaines années. L'IVI doit éclaircir ces points et présenter un rapport à l'Office vétérinaire fédéral (OVF) d'ici la fin de l'année 2005.
3. En cas de déclenchement d'une épizootie hautement contagieuse, l'IVI devrait être en mesure d'assurer le diagnostic. L'OVF doit, dans le cadre du mandat de prestations de l'IVI, déterminer le nombre de cas à diagnostiquer par jour en cas d'épidémie et exiger de l'institut qu'il puisse faire appel au personnel d'autres laboratoires en cas de besoin. L'institut conclut les contrats nécessaires à cette fin.
4. Il convient d'examiner la possibilité de réunir au sein de l'IVI tous les laboratoires de référence en matière de maladies hautement contagieuses dépendant de la médecine vétérinaire et humaine. L'OVF devrait proposer au Conseil fédéral, par l'intermédiaire du Département fédéral de l'économie, la réalisation d'une analyse des besoins assortie de solutions et de variantes mentionnant les avantages et les inconvénients y relatifs. L'Office fédéral de la santé publique, l'Office fédéral de la protection de la population et l'OVF devraient participer à cette analyse des besoins. Les résultats de cette analyse sont à prendre en considération dans le processus de décision concernant la construction d'un laboratoire de haute sécurité à Spiez.
5. L'OVF informe le Contrôle fédéral des finances au sujet de la mise en oeuvre des recommandations et lui communique les résultats de l'analyse des besoins d'ici la fin de l'année 2005.

L'OVF est en principe d'accord avec les recommandations. Il est cependant d'avis que l'analyse des besoins ne pourra pas être réalisée d'ici la fin de l'année 2005, analyse qui devrait également traiter de la question de l'emplacement du laboratoire militaire de Spiez.

Texte original: allemand